



Novembre-Décembre 2005

PROJET ACCOMPAGNEMENT

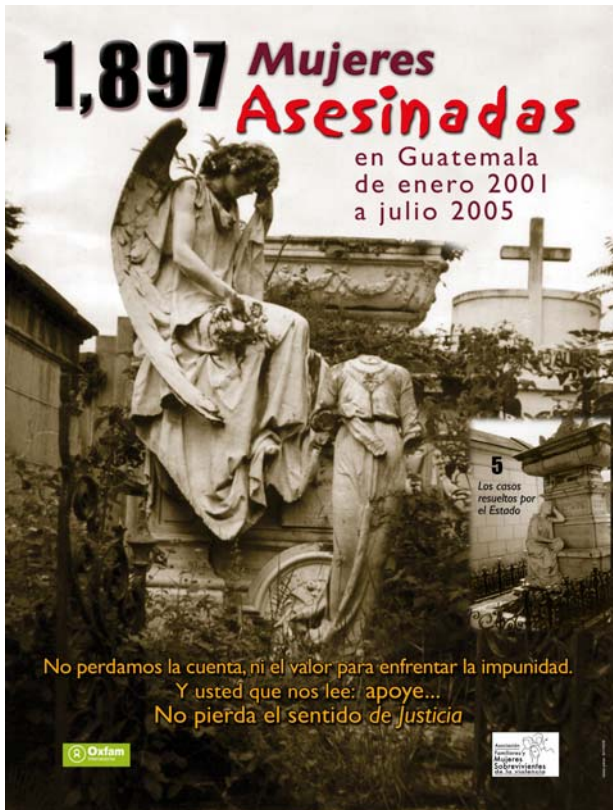
Québec-Guatemala

Revue de l'actualité

Editorial

IMPUNITÉ ET ASSASSINATS DE FEMMES AU GUATEMALA

« Devant la grave situation d'enlèvements et d'assassinats de femmes à Ciudad Juárez (300 femmes assassinées en 12 ans), Marcela Lagarde, Julia E. Monárrez Fragoso et d'autres auteures ont commencé à utiliser le terme « féminicide » pour désigner l'ensemble des violations systématiques aux droits des femmes et la violence misogyne à leur égard. Au Guatemala, on commence à utiliser le terme depuis que le nombre et la proportion d'assassinats de femmes ont augmenté drastiquement ces cinq dernières années. Cette violence a laissé un solde de 2 143 victimes mortelles entre janvier 2001 et novembre 2005. (1)



Dans cette revue

<i>Éditorial</i> : Impunité et assassinats de femmes au Guatemala	P. 1
<i>Entrevue</i> : Entretien avec Norma Cruz	P. 2
<i>Chronique d'un accompagnateur</i> : par Laurent Corbeil	P. 4
<i>Nouvelles du Sud</i>	P. 5
<i>Nouvelles du Nord</i>	P. 8
<i>Ont participé à cette revue</i>	P. 9

Qu'est-ce que le féminicide?

Selon Monárrez Fragoso, la pratique féminicide « ... inclue toute une série d'actions et de processus de violence sexuelle, qui vont des mauvais traitements émotionnels et psychologiques, aux coups, insultes, torture, viol, prostitution, harcèlement sexuel, abus contre des enfants, infanticide de jeunes filles, mutilations génitales, violence domestique, maternité forcée, privation d'aliments, pornographie, jusqu'à toute politique personnelle ou institutionnelle qui provoque ultimement la mort des femmes ». (2)

La violence exercée contre les femmes, en ce sens, se produit dans le cadre des relations de pouvoir et de domination des hommes envers les femmes. Pour autant, dans un contexte de violence généralisée comme le vit le Guatemala, la violence contre les femmes possède un caractère spécifique lié à une structure patriarcale historique qui tolère les patrons de domination et oppression institutionnalisés et qui minimise les luttes féministes pour résoudre cette relation inégale.

Impunité pour le féminicide

Le féminicide au Guatemala est impuni. Des 1 277 cas d'assassinats de femmes qui se sont produits entre 2002 et 2004, seulement sept ont donné lieu à une condamnation. « En cela concourt de manière criminelle le silence, l'omission, la négligence et la collusion des autorités chargées de prévenir et d'éradiquer ces crimes. » (3) L'impunité généralisée envoie le message de permissivité de l'État en ce qui concerne les assassinats de femmes.

En majorité, les familles des victimes rapportent que la réponse des autorités est le manque d'intérêt. Par exemple, lorsque la sœur de Nancy Karina Peralta Oroxón, kidnappée le 1er février 2002, s'est rendue à la station de police pour rapporter sa disparition, on lui a demandé si elle était sûre que sa sœur n'était pas partie avec son amant. Malgré que la famille ait fourni une photo et une description, la morgue ne l'a pas avisée quand le corps de Nancy est apparu. (4)

Quand la mère de María Isabel Veliz Franco s'effondrait en pleurs en apprenant que sa fille enlevée le 15 décembre 2001, avait été violée, torturée et assassinée, les agents « me disait encore de ne pas exagérer ». (5)

« J'étais inconsciente, sur le plancher de ma maison, avec la tête à demi ouverte, quand la police est arrivée. Ils ont dit à mes enfants que j'avais sûrement dû faire quelque chose à mon mari pour qu'il me laisse comme ça », raconte Juventina Yax, survivante de violence conjugale.

La section du Ministère public chargée d'éclaircir ces crimes maintient cinq hypothèses à propos des assassinats de femmes: « elles font partie de bandes de jeunes; participent à des délits; sont victimes d'extorsions dans leurs commerces; meurent dans des vols à main armée dans des autobus; ou sont victimes de violence conjugale ». (6) L'attribution de la faute à la victime est une constante pour justifier le manque d'enquête. Dans les mots du président Óscar Berger: « Nous savons que, dans la majorité des cas, les femmes avaient des liens avec des bandes de jeunes et le crime organisé. » (7)

Le voile commence à tomber

Devant la complicité implicite des autorités, les voix des survivantes et des familles des victimes commencent à se faire entendre. Au niveau international, on commence à faire pression sur les autorités guatémaltèques et plusieurs publications au Guatemala documentent et dénoncent la situation. Cela constitue un autre défi pour le système de justice et l'état de droit guatémaltèque, qui a malheureusement la mauvaise habitude de ne pas les relever.

(1) Centre pour l'action légale en droits humains (CALDH), *Asesinatos de Mujeres: Expresión del Femicidio en Guatemala*, Guatemala: Servinsa 2000, novembre 2005 et Kenia Reyes, "Alto índice de muertes de mujeres por armas de fuego", *El Periódico*, 4 décembre 2005, p.3. La quantité exacte d'assassinats est inconnu et est sujet à débat, car les données des autorités ne sont pas fiables.

(2) Lagarde et de los Ríos, Marcela, "Por la vida y la liber-

tad de las mujeres. Fin al feminicidio". Discours présenté à la commémoration du tour V a Ciudad Juarez, México, février 2004.

(3) Ibid.

(4) Amnistie internationale *Guatemala: Ni protección ni Justicia: Homicidios de Mujeres en Guatemala*, Angleterre, Juin 2005.

(5) Ibid., p.1.

(6) Kenia Reyes, "Alto índice de muertes de mujeres por armas de fuego", *El Periódico*, 4 décembre 2005, p.3

(7) Óscar Berger, *La Nación*, 26 juin 2004.

Entrevue

ENTRETIEN AVEC NORMA CRUZ

L'Association des survivants a pour mission d'accompagner les femmes victimes de violence ainsi que les familles de femmes assassinées qui luttent pour que justice soit faite. Cette association a pour but l'éradication de la violence contre les femmes sous toutes ses formes à travers le combat contre l'impunité, le renforcement du cadre légal, la transformation des institutions en charge de l'application de la justice et la sensibilisation de la société. Ses lignes d'action incluent : pression politique; accès à la justice; attention, analyse et étude psychologique ainsi que la promotion et la divulgation. Norma Cruz est membre fondatrice et présidente de l'équipe de direction. Vous pouvez communiquer avec l'Association des survivants à sobrevivientes@intelnett.com

Entrevue réalisée par Karen Hamilton au bureau de l'Association des Survivants, le 2 décembre 2005.

PAQG : Quelle est votre analyse de la situation actuelle concernant la violence contre les femmes?

NC : L'augmentation des assassinats et de la violence

sexuelle contre la femme nous préoccupent profondément. Notre analyse s'appuie sur plusieurs facteurs. Un de ceux-ci est la culture patriarcale et machiste du Guatemala.

Un autre facteur est l'effet du conflit armé interne. Durant 36 ans, une culture de répression et de violence fut maintenue et beaucoup de gens furent entraînés pour torturer et tuer. Maintenant, ces gens vivent dans la société. De plus, durant la guerre, les forces de sécurité ont identifié des secteurs considérés comme ennemis. Les peuples autochtones organisés et les femmes faisaient partie de ces secteurs. Pour les forces répressives, on considérait que les femmes, en tant que génitrices, allaient enfanter de futurs membres de la guérilla. La politique de la terre brûlée et le nombre élevé de femmes et d'enfants assassinés sont le reflet de cette croyance.

Un troisième facteur est toute la culture d'impunité que nous vivons au Guatemala. Dans le passé, la guerre justifiait le fait de pouvoir tuer. Maintenant, en temps d'après-guerre, au moment où nous devrions construire la paix, les mécanismes nécessaires pour éradiquer cette impunité ne sont pas en place. Cela ouvre les portes pour que n'importe qui puisse frapper, violer et assassiner, en sachant très bien que la justice ne le punira pas. La violence s'est pratiquement institutionnalisée.

PAQG : Quelles sont les difficultés que doivent affronter les défenseurs des droits des femmes actuellement?

NC : La première est l'insécurité que vit ce pays. L'insécurité génère la peur que les agresseurs agissent contre nous en représailles pour avoir dénoncé et demandé justice. De notre côté, nous effectuons un travail de localisation des agresseurs et nous entamons des processus légaux contre ceux-ci. Techniquement, ce travail devrait relever de la Police nationale civile ou du Ministère public. Nos familles et nous, avons reçu des menaces à cause de nos efforts. Ces intimidations empêchent plusieurs femmes de poursuivre leurs démarches légales.

Un autre grand obstacle est le manque de volonté et les préjugés des autorités. Les autorités croient que tout ce qui nous arrive est causé par des problèmes de nature passionnelle. Lorsqu'une femme dénonce, la police déclare : «pour le moment, elle se dispute avec son conjoint, mais dans peu de temps elle va retourner avec lui». Ils n'accordent aucune importance à nos demandes, ce qui entraîne des retards dans l'application de la loi. Nous avons un système qui protège plus l'agresseur que la victime. Les autorités accomplissent déjà difficilement leurs devoirs, il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils s'assoient à une table avec nous pour négocier de nouveaux accords.

De plus, il n'y a pas de ressources économiques pour qu'un avocat se charge des cas de violence, ni pour fournir une assistance psychologique spécialisée aux survivants dans le système de santé public. Nous avons dû créer nos propres réseaux de psychologues et d'avocats pouvant s'occuper gratuitement des victimes.

PAQG : Quelles ont été vos réussites?

NC : Tous les membres de l'Association des survivants sont des femmes ayant survécues à la violence qui se rencontrent dans un processus d'appui mutuel pour passer au travers du traumatisme vécu. Donc, notre première réussite est que nous pouvons compter sur l'appui de chacune de nous pour poursuivre notre chemin.

Une autre réussite importante est que nous avons gagné des procès et que nous avons réussi par la même occasion à faire condamner et mettre en prison des agresseurs. En octobre de cette année, nous avons réussi à obtenir une condamnation de huit ans pour viol et une autre de vingt-quatre ans pour viol et séquestration. Ceci est un succès sans prix.

Un autre succès très important est l'approbation de deux millions de quetzals dans le budget de 2006 par le Congrès pour l'ouverture d'un centre d'entraide juridique et psychologique pour les femmes victimes de violence.

De plus, des juges, des avocats et le monde judiciaire ont commencé à nous regarder avec respect et il y a maintenant une reconnaissance du travail que nous effectuons.

Finalement, lorsque nous constatons qu'une victime a réussi à refaire sa vie après avoir subi beaucoup de violence, nous pouvons considérer cela comme une autre réussite importante. Notre membership ne diminue pas; au contraire, nous sommes en période de croissance : de plus en plus de femmes viennent nous voir pour nous demander de l'aide.

PAQG : Apparemment, la violence actuelle contre les femmes a eu une plus grande couverture de la part des médias nationaux et internationaux. Quelle est votre opinion sur le type de couverture qui a été faite à ce sujet?

NC : La presse internationale fut la première à donner de l'importance à ce sujet. Ce fut le résultat d'un effort commun des femmes pour dévoiler au public la réalité au niveau national. Cependant, ce qui nous préoccupe c'est que la couverture est de type sensationnaliste. Les médias nous donnent la première page seulement lorsque nous paraissons écorchées vives. Pourtant, lorsqu'il y a d'autres types de nouvelles sur la femme, ils ne nous accordent pas

d'espace. Parfois, les procureurs offensent la victime ou sa famille. Parfois, la presse qualifie la victime sans fondement. Il arrive que l'information publiée met en danger les survivants. Nous croyons qu'il est nécessaire de s'asseoir avec les médias dans le but d'identifier des critères permettant de traiter l'information adéquatement dans les cas de violence contre les femmes.

PAQG : Évidemment, il reste beaucoup à faire pour que les droits des femmes soient respectés au Guatemala. Selon vous, quels sont les aspects les plus urgents?

NC : Le premier est la réforme du code pénal. Actuellement, il y a des réformes telles que la loi contre l'agression sexuelle qui tardent à être approuvées par le Congrès de la République. Un deuxième aspect est le renforcement du secteur des enquêtes au Ministère public avec la création d'une base de données et un institut de médecins légistes qui permettraient de faire avancer d'avantage les enquêtes. Un troisième aspect est le renforcement de l'application de la justice par les tribunaux concernant les moyens de sécurité pour les femmes victimes. Combien de femmes ont été assassinées alors qu'elles présentaient un cas de viol devant la justice! Un dernier aspect très important est la création d'institutions spécialisées pouvant s'occuper de la victime, incluant les services de santé mentale au niveau national, et ce, gratuitement.

PAQG : Que peut faire la communauté internationale qui voudrait se solidariser avec les femmes guatémaltèques?

NC : Il y a trois aspects fondamentaux. Le premier est que la communauté internationale dénonce ce qui se passe au Guatemala concernant la violence faite aux femmes. Le deuxième serait que les gens fassent pression sur leur propre gouvernement pour que celui-ci influence par la suite les autorités guatémaltèques. Finalement, une vigilance au niveau international concernant la violation systématique des droits de la personne au Guatemala nous aiderait à créer des mécanismes garantissant la vie de la femme dans notre pays.

Chroniques d'un accompagnateur

ACCOMPAGNER DANS LA RÉGION IXIL QUELQUES RÉFLEXIONS

Par Laurent Corbeil

Le Guatemala est un pays magnifique, ses gens sont aimables et riches de culture, et il est riche de ressources naturelles. Malheureusement, il a une histoire de conquête, de pillage et de racisme qui maintient au pouvoir une oligarchie conservatrice faisant tout pour maintenir l'exploitation du reste des habitants, en majorité d'origines mayas, et pour garder toutes les ressources. L'ouragan Stan en est un exemple, car, selon plusieurs experts, l'ampleur du désastre fut surtout due à la mauvaise gestion des infrastructures, des terres, des routes, des ponts, des établissements humains, etc.

Une telle exploitation ne dure pas près de cinq cent ans sans qu'aucun ne se lève pour protester et revendiquer une meilleure vie. Cependant, chaque tentative d'organisation sociale fut réprimée, peut-être le plus fortement pendant les années 1970 et 1980. En effet, les dictatures militaires de 1978 à 1983 se trouvent aujourd'hui accusées d'en être arrivées au pire crime contre l'humanité : le génocide.

Au cours des premières semaines de mon arrivée et tout au long de la formation que je suivais pour devenir accompagnateur, ce mal pénétrant, ancré jusque dans les institutions, me fit perdre confiance aux possibilités des Guatémaltèques de se sortir de ce calvaire. Je me rappelle particulièrement bien du discours d'une activiste qui laissa tout notre groupe de futurEs accompagnateurs-trices complètement abasourdi. Heureusement, pour nous sortir de notre torpeur, de notre sentiment d'impuissance, elle termina par l'exemple d'une jeune guatémaltèque luttant activement et, surtout, publiquement pour les droits humains et l'avancement du pays. Cette dernière eut besoin de l'accompagnement international pour pouvoir continuer son travail et, tout simplement, pour survivre. Apparemment, les menaces cessèrent alors et elle put continuer son travail.

Au cours des deux mois et demi qui ont suivi, j'ai compris que tout n'était peut-être pas joué, ou du moins, que plusieurs Guatémaltèques se refusent à vivre dans les conditions exécrables actuelles, dans la peur et la violence. Dans

la région Ixil, l'une des régions les plus touchées par la guerre, j'ai accompagné pendant cette période huit témoins dans les procès pour génocide, répartis dans deux villages, Xix et Ilom, de la municipalité de Chajul. Les deux lieux avaient des histoires assez différentes, le premier regroupant surtout des gens des Communautés de population en résistance (CPR) et l'autre, d'ex-patrouilleurs d'autodéfense civile (PAC). Toutefois, ils poursuivent un but commun : mettre un frein à l'impunité, promouvoir les droits humains et mettre les bases d'une société plus juste où ils n'auraient plus à souffrir de la pauvreté ni de l'agriculture de survie.

L'accompagnement est un travail souvent ennuyeux. Les gens voient passer des dizaines d'accompagnateurs depuis des années et ne sont pas tous disposés à former des liens avec des étrangers qui restent une courte période et qu'ils ne reverront probablement jamais. Ils s'accordent tous, cependant, pour dire qu'il s'agit d'un outil indispensable dans leur lutte. Dès mon arrivée à Ilom, j'ai d'ailleurs pu le sentir : les gens avaient appris quelques semaines auparavant qu'une entreprise hydroélectrique allaient s'installer sur leurs terres, y construire une route, un tunnel et un barrage sur celles-ci, qui sont leurs terres les plus productives et qu'ils possèdent en très petite quantité. De plus, l'eau de toute la région et même au-delà, se retrouverait souillée. On nous demanda alors d'assister à une réunion avec l'un des ingénieurs. Tout ce que nous pouvions faire, fut de nous asseoir au fond de la salle et d'écouter. Un homme me raconta ensuite que cette seule présence avait beaucoup dérangé le représentant de la compagnie : des observateurs de droits humains changeaient la facilité avec laquelle ils avaient compté prendre possession des terres et s'implanter dans la région. De plus, notre présence poussa les gens à s'exprimer librement, sans crainte de représailles. Aux dernières nouvelles, l'entreprise avait changé ses plans, demandant maintenant de passer sur les terres de communautés moins organisées (et sans accompagnement). Il ne s'agit bien sûr que de changer le mal de place et d'exploiter les plus faibles, mais l'évènement constitue un bon exemple de ce que l'accompagnement, en ne fournissant qu'un simple appui moral, peut arriver à faire. Heureusement, il existe d'autres groupes d'accompagnement qui touchent d'autres parties de la société guatémaltèque et, tous ensemble, peut-être pourrions-nous, à long terme, changer un peu les choses.

Comme cet exemple le fait remarquer, l'accompagnement ne se limite pas à s'assurer que les témoins ne reçoivent pas de menaces et puissent agir librement. Il représente aussi une aide psychologique et une forme de diffusion des luttes en cours.

J'ai entendu plusieurs histoires d'horreur : l'armée qui arrivait et qui brûlait et tuait tout sur son passage ou qui procédait à une sélection meurtrière de la population d'un village, laissant un arrière goût de méthode naziste ; des enfants se tirant miraculeusement vivants d'un massacre, mais se retrouvant sans parents ni ressources ; des gens vivants quinze ans en constant mouvement dans les forêts montagneuses, sans vêtements ni nourriture ; et des hommes se faisant emprisonner dans des conditions immondes et subissant la torture pendant des mois. Ces histoires, les gens ne les racontent pas souvent. Mais sachant que nous sommes là pour les appuyer, ils s'ouvrent parfois, laissant tomber un peu du poids qui les accable tous les jours depuis plus de vingt ans.

De même, de savoir que d'autres gens, dans des pays éloignés, entendront ce qu'ils ont vécu et ce qu'ils vivent toujours, les encouragent à poursuivre leurs efforts. C'est pourquoi il est important de toujours rester alerte et de partager ce qu'ils transmettent, comme je le fais brièvement par ce texte.

Je suis content d'avoir suivi la trace des premiers accompagnateurs et d'avoir partagé un moment avec ces Guatémaltèques. J'espère que beaucoup d'autres suivront pour mener ce monde vers la paix et la justice.

Nouvelles du sud

Extraits des nouvelles du CEG d'octobre et novembre 2005

Fondation Menchú retrace Donaldo Álvarez Ruiz au Panama

Selon des sources judiciaires espagnoles, la Police internationale (INTERPOL) a retracé l'ex-ministre de l'Intérieur Donaldo Álvarez Ruiz au Panama. Ce dernier avait fui le Mexique au mois de décembre 2004, après que le quatrième juge du District fédéral en matière pénale, Salvador Gonzáles Aguilar, eût résolu de l'appréhender. La Fondation Rigoberta Menchú rapporte qu'un rapport d'enquête réalisé au Mexique fut remis aux autorités panaméennes pour qu'elles agissent conformément à ce qui est établi dans les traités internationaux, mais signale que les autorités ont fait peu de cas de l'ordre délivrée par le tribunal espagnol.

La Fondation a assuré que Álvarez s'est réfugié au Panama

grâce à un appui fourni par l'ex président putschiste Jorge Serrano Elías. De plus, une nouvelle demande fut envoyée par le juge espagnol Santiago Pedraz afin que les autorités guatémaltèques donnent l'autorisation de recueillir la déclaration de huit témoins et deux accusés impliqués dans des cas de génocide, assassinat et détention illégale commis au Guatemala entre 1978 et 1986. La décision du magistrat de l'Audience nationale espagnole est survenue après que le Tribunal constitutionnel de ce pays eut établi la compétence de l'Espagne pour juger des délits de génocide dans le monde entier, et ce même s'il n'y a pas de victimes espagnoles.

À Jalapa, la police et l'armée ont évacué violemment différentes propriétés terriennes

Des paysans qui depuis un mois occupaient la propriété terrienne de Santa Gertrudis, hameau El Terrero, près du chef-lieu départemental de Jalapa, furent délogés le jeudi 10 octobre par 310 agents de la Police nationale civile (PNC) et 50 membres de l'armée. Ces derniers ont renforcé la sécurité du périmètre, selon Carlos Caljú porte-parole de la PNC. Il a ajouté qu'après quatre heures et demi de dialogues infructueux, un juge de paix a donné l'ordre de procéder à l'éviction avec pour résultat : 14 blessés, 47 détenus et un mort.

Les occupants ont résisté à l'aide de pierres, bâtons, bouteilles de verre, machettes, et armes à feu. Les pompiers ont rapporté que 10 paysans blessés, deux d'entre eux ayant des blessures d'arme à feu, ainsi que quatre policiers ont dû être évacués. De plus, le paysan Tomás Jiménez de 48 ans est mort à l'hôpital national pour cause de blessures par balle. À ce sujet, la Coordination pastorale paysanne a dénoncé l'éviction violente des 128 familles occupant les terres et a condamné la force excessive avec laquelle les paysans ont été expulsés. Elle intentera un procès contre les agresseurs.

Guatemala au premier rang pour la pauvreté en Amérique centrale

Ces trois dernières années, quelques 144 000 Guatémaltèques sont franchis le seuil de la pauvreté, selon le rapport émis au Comité du pacte international des droits humains, économiques, sociaux et culturels (PIDESC) de l'Organisation des Nations unies (ONU). Ce comité se charge d'évaluer plus d'une centaine de pays sur la base de rapports que l'État fournit lui-même à propos de ses progrès sur le niveau de vie des citoyens, notamment au niveau de l'alimentation, l'habillement, l'éducation et l'habitation.

Le rapport souligne que le Guatemala est le pays ayant l'indice de pauvreté humaine le plus élevé en Amérique centrale et occupe le 44^e rang sur 95 pays du monde. Contrairement, en terme d'accumulation de richesses, il obtient un meilleur score que le reste des pays de la région, mais 51% de ces mêmes richesses sont concentrées dans les mains de 4,4% de l'ensemble des foyers guatémaltèques. Actuellement, plus de 50% de la population vit dans des conditions de pauvreté, dont 21% dans des conditions d'extrême pauvreté.

Ils demandent au CIDH qu'il crée un bureau du rapporteur à l'intention des défenseurs des droits humains

Le samedi 22 octobre dernier, le Centre pour la justice et le droit international (CEJIL), qui a son siège social au Costa Rica, et le Centre d'action légale pour les droits humains (CALDH) du Guatemala ont sollicité la Commission interaméricaine des droits de la personne (CIDH) la création d'un bureau spécial du rapporteur à l'usage des défenseurs des droits humains. Ceci a eu lieu dans le cadre de la 123^e période ordinaire des sessions de la CIDH qui s'est déroulée à Washington.

Des délégués des deux entités ont présenté aux fonctionnaires de la Commission un rapport sur la situation des défenseurs des droits humains dans la région centraméricaine, soulignant les agressions dont ces personnes sont victimes dans le cadre de leur travail.

Stein : la Commission pour la recherche des disparus pourrait débiter ses opérations en décembre

Le gouvernement a envoyé à des organisations de la société civile une proposition au sujet de la Commission pour la recherche des personnes disparues durant le conflit armé, et a proposé que les activités de ladite commission puissent débiter au mois de décembre.

Le vice-président Eduardo Stein a indiqué que la commission sera officialisée en décembre, réalisant ainsi l'un des engagements pris lors de la signature des Accords de paix, et répondant à l'une des recommandations de la Commission de clarification historique (CEH – Comisión para el Esclarecimiento Histórico).

L'entité comprendrait des représentants de la Commission présidentielle des droits humains (Comisión Presidencial de Derechos Humanos – COPREDEH), du Bureau du procureur général de la nation (Procuraduría General de la

Nacion – PGR) et du Programme national de réparation (Programma Nacional de Resarcimiento). L'Ombudsman des droits humains, le procureur général et un représentant de la Cour suprême de justice agiront à titre d'observateurs.

Selon Frank La Rue, dirigeant de la COPREDEH, la proposition prévoit la création d'un conseil consultatif composé de représentants d'organisations de défense des droits humains.

La Cour suprême de justice reste sur sa position au sujet de la condamnation de militaires impliqués dans le cas Xaman

La Cour suprême de justice (CSJ) a confirmé la sentence de 40 ans de prison pesant sur 14 militaires accusés du massacre survenu à Xaman, département d'Alta Verapaz, le 5 octobre 1995. Vielmar Hernandez, procureur de l'Unité des contestations du Ministère public (Unidad de Impugnaciones del Ministerio Publico), a indiqué que la CSJ a émis une résolution déclarant les requêtes d'annulation présentées par la défense des accusés comme étant sans fondement.

À la suite de cette déclaration, la sentence émise par le Tribunal de sentence pénale de Coban et confirmée par la Salle régionale mixte de la cour d'appel de cette ville reste donc en vigueur. Vingt-cinq militaires sont accusés du massacre, mais seulement 14 feront face à la justice, les autres étant fugitifs à la suite de la libération de quinze d'entre eux par la Cours d'appel de Coban en 1999

La Fondation d'anthropologie légiste du Guatemala découvre les restes de 198 personnes

Un total de 198 ossements ont été localisés par la Fondation d'anthropologie légiste du Guatemala (Fundacion de Antropologia Forense de Guatemala – FAFG) dans un cimetière clandestin situé dans les installations de l'ancien détachement militaire de Comalapa, département de Chimaltenango.

Selon José Soasnavar, directeur de la Fondation, les restes de presque 200 personnes ont été trouvés à cet endroit depuis août 2003. Il est présumé que ces personnes ont été capturées par les militaires à différents endroits du pays, puis transférées dans l'enceinte, où elles furent victimes de torture avant d'être exécutées.

Le spécialiste légiste signale qu'on a de plus trouvé sur place deux fosses communes contenant les ossements de 13

personnes la semaine précédente.

Cette année seulement, la Fondation a exhumé 135 cimetières clandestins, menant à la découverte de 200 personnes. La majorité des enquêtes des anthropologues légistes a été effectuée dans les communautés très affectées par la guerre civile.

Le PAM demande 14 millions de dollars pour les victimes de Stan

Le Programme alimentaire mondial (PAM), organisme des Nations unies luttant contre la faim dans le monde, exhorte la communauté internationale à augmenter son aide aux victimes de l'ouragan Stan, qui a affecté plusieurs communautés du pays en octobre dernier. Cette institution qualifie de « catastrophiques » les problèmes de malnutrition au Guatemala.

«Le PAM a lancé un appel pour rassembler un montant de 14 millions de dollars et ainsi aider les 285 000 victimes de l'ouragan Stan. À la suite de cet appel, seulement 4,4 millions de dollars ont été collectés » se plaignait Christiane Berthiaume, porte-parole du PAM au siège de l'ONU à Genève en Suisse, selon le bureau de l'agence de presse AFP. Par le fait même, les représentants du PAM ont avisé que la situation pourrait entraîner une crise de malnutrition à court terme dans les régions affectées par l'ouragan Stan en raison de la pénurie des aliments, ce qui augmenterait le nombre d'enfants souffrant de malnutrition dans les régions affectées.

Un tribunal du Mexique soutient Alfonso Portillo, l'empêchant d'être détenu

Le 15 novembre dernier, l'ex-président Alfonso Portillo, bénéficiant d'une protection, a réussi à obtenir qu'un tribunal pénal de la ville de Mexico prenne la décision de le laisser en liberté après le paiement d'une caution d'un million de pesos, soit l'équivalent de 700 000 quetzales (100 000 \$US). Pendant ce temps, les autorités du Procureur général de la république continuent les démarches d'extradition sollicitée depuis un mois par le Ministère public.

L'ex-mandataire reste lié au processus pénal, avec l'obligation de demeurer au Mexique et de signer chaque lundi le livre du tribunal. Toutefois, la protection sollicitée par la défense de l'ex-président, a pour but de faire mettre de côté les démarches entamées pour le livrer à la justice guatémaltèque.

Portillo est accusé d'avoir commis un détournement de fonds en signant une augmentation estimée à 120 millions

de quetzales destinée à l'armée : les fonds ont été transformés en espèces, et Portillo prétend avoir acheté de l'équipement militaire avec cet argent.

Un ex-ministre du gouvernement sera jugé pour les événements des 23 et 24 juillet 2003

Respectant la protection de la Cour constitutionnelle dont bénéficie l'ex-ministre de l'Intérieur Adolfo Reyes Calderón, le juge de 5e instance pénale, Victor Herrera, a modifié les charges d'accusation. Désormais, il le jugera pour refus de porter assistance et non pour manquement aux devoirs.

L'ex-fonctionnaire est accusé de négligence par le procureur en raison de sa présumée complaisance devant la passivité des forces de sécurité lors des troubles causés par les sympathisants du candidat à la présidence pour le Front républicain guatémaltèque (FRG), Efraín Ríos Montt, les 23 et 24 juillet 2003. Les désordres ont engendré de la violence et des dommages dans la ville, causant entre autre la mort du journaliste Hector Ramirez.

Après en avoir terminé avec la phase procédurale, Herrera pourrait fixer dans les prochains jours la date pour l'audience d'ouverture du jugement contre Reyes Calderón, Ríos Montt et les seize autres personnes impliquées dans les désordres.

Les sympathisants du FRG ont semé le chaos afin de protester contre le retrait légal de l'inscription de la candidature présidentielle de Ríos Montt. Ni la police, ni l'armée n'ont répondu aux appels de secours de la population et aux supposés ordres émis par le président de la République du moment, Alfonso Portillo.

Nouvelles du nord

QUÉ PASA EN EL PA?

Accompagnement international :

Après avoir donné quatre soirées d'information au cours de la session d'automne, nous réaliserons une formation intensive pour les futurs accompagnateurs. Cette formation aura lieu du 19 au 23 janvier 2006. A cette occasion, nous espérons former une dizaine de personnes à l'accompagnement international ainsi que deux nouvelles formatrices.

Juste auparavant, nous aurons une rencontre stratégique de réflexion avec la coordonnatrice du PAQG au Guatemala et le coordonnateur de l'accompagnement international au Guatemala de passage au Canada pour les vacances de Noël. Au cours de cette rencontre de deux jours, nous aborderons les différents volets du travail de l'accompagnement international et le travail de sensibilisation, information et pression politique.

Assemblée générale des membres :

L'assemblée générale annuelle des membres du PAQG aura lieu le samedi 28 janvier de 13 h à 17 h au local du PAQG. A cette occasion, nous parlerons des recommandations à apporter, discutées lors de la rencontre sur l'accompagnement international. Nous invitons tous les membres du PAQG à assister à cette assemblée où il y aura aussi l'élection des membres du conseil d'administration. Au début janvier, nous enverrons une invitation par la poste en même temps que le renouvellement de la cotisation annuelle.

Exposition Panzós, 25 ans plus tard...

L'exposition de photos et de peintures de l'artiste guatémaltèque, Marlón García Arriaga voyagera à travers le Québec, avec un intermède en Ontario, jusqu'en mai 2006. Jusqu'à ce jour, l'exposition relatant l'histoire du massacre de Panzós et les agissements d'une compagnie minière canadienne a été présentée trois fois à Montréal : à l'Espace 306 de l'Édifice Belgo, au Cégep du Vieux-Montréal et au Collège Dawson. Du 6 mars au 8 avril, elle voyagera à Sept-Îles, Alma et Chicoutimi pour ensuite être exposée à Hamilton et Toronto, puis, elle reviendra au Québec du 22 mai au 2 juin à l'Université Laval de Québec. Dans cette ville, nous comptons faire un événement spécial pour commémorer le 29 mai 1978, date du massacre de Panzós, et clôturer le projet de tournée au Québec. Ensuite, elle continuera son circuit en Ontario.

Pour accompagner cette exposition, nous planifions, pour le mois de mai, une conférence-témoignage, donnée par un(e) Guatémaltèque, qui aura lieu aux différents endroits où a été présentée l'exposition. S'ajouteront des rencontres avec différents organismes concernés par le sujet.

Projection du documentaire *Nuevo Horizonte*

CUSO Québec, Parole citoyenne (ONF) et PAQG (Projet Accompagnement Québec-Guatemala), ont le plaisir de vous inviter à la première du documentaire *Nuevo horizonte* de Santiago Bertolino. Ce documentaire montre le quotidien et les divers projets de l'organisme communautaire *Coopérative intégrale - agricole Nuevo Horizonte* formé

par un groupe de Guatémaltèques qui ont été déplacés et démobilisés par la guerre. Le réalisateur, les coopérateurs québécois qui ont travaillé au sein de la coopérative *Nuevo Horizonte* et un membre du PAQG seront présents pour une discussion sur le sujet après la projection. De plus, des photos prises par les accompagnateurs internationaux du Québec, lors de leur séjour au Guatemala seront présentées à l'entrée de la salle de projection.

Jeudi, le 19 janvier 2006

19 h

ONF (1564, rue Saint-Denis, Montréal)

Entrée Gratuite.

Ont participé à cette revue

Rédaction

*Karen Hamilton, Laurent Corbeil,
Nathalie Brière, Maude Fauteux*

Traduction

*Nelly Marcoux, Yannick Lacoste,
Annie Montpetit, Étienne Roy-Grégoire,
Marie-Lyne Vachon*

Correction

*Catherine Dutil, Mathieu Cook,
Marie-Pierre Chazel, Alissa Lauriault,
Nathalie Brière*

Mise en page

Alissa Lauriault

Projet Accompagnement Québec Guatemala.

Don. Je désire appuyer l'action du Projet Accompagnement Québec-Guatemala par un don de _____ \$

Cotisation annuelle. Je désire adhérer ou renouveler mon adhésion comme membre du Projet Accompagnement Québec-Guatemala (PAQG). En devenant membre du PAQG vous recevrez par courriel notre revue d'actualité, les actions urgentes et les invitations à participer à nos activités.

- membre sympathisant (20\$ ou plus) _____ \$
- membre bénévole (10\$ ou plus) _____ \$ et m'impliquer dans les activités suivantes:
 - Comité de la revue d'actualité Soutien à la coordination
 - Comité des actions urgentes Financement
 - Éducation et sensibilisation
- membre institutionnel (30\$ et plus) _____ \$ (pour les associations et les institutions)

Je désire participer à une formation pour accompagnateur / trice

Je désire faire de l'accompagnement physique. Précisez vos disponibilités: du _____ au _____

Prénom, nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____

Code postal : _____ Tél : (____) _____ Courriel : _____

SVP, retournez ce formulaire et votre chèque au **Projet Accompagnement Québec-Guatemala** : 660 Villeray, bureau 2,115, Montréal, (Québec), H2R 1J1